



# AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL 2024

Filière animation - Catégorie B (Femme / Homme)  
(Arrêté d'ouverture n° 2024-14 du 30 janvier 2024)

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne  
de la région Ile-de-France

**Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (Centre organisateur)**

**CO-ORGANISENT**

## L'EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE ET LIEUX DE L'ÉPREUVE ÉCRITE
<p>Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6<sup>e</sup> échelon du grade d'animateur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p> <p>Toutefois, les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt 1 an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier (article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié).</p> <p>Les candidats doivent être en activité le jour de la clôture des inscriptions.</p>	<p><b>JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024</b></p> <p>dans les locaux du Centre départemental de gestion à Lieusaint et/ou de Centrex à Noisy-le-Grand selon le nombre de candidats admis à concourir.</p>

**La période de préinscription en ligne, de demande et de retrait des dossiers est fixée  
du 12 mars au 17 avril 2024 inclus.**

Les demandes d'inscription sont à effectuer par internet via le portail national [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr)  
ou sur le site [www.cdg77.fr](http://www.cdg77.fr) ou à défaut, par courrier adressé au  
Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne,  
10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAIN Cedex.

**La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossiers) est arrêtée au 25 avril 2024.**

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées devront être transmises via l'espace sécurisé  
ou être postés avant minuit (le cachet de La Poste faisant foi) ou déposés à l'accueil du Centre  
départemental de gestion de Seine-et-Marne avant 17H00 à cette date.

**La Présidente du Centre départemental  
de gestion de Seine-et-Marne  
Maire d'Arville**

**Anne THIBAUT  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**